

Col de l'Escrinet
07200 ST ETIENNE DE BOULOGNE
Tél : 04.75.87.88.20 Fax : 04.75.87.88.30
Mail : fdc07@fdc07.fr

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du Vendredi 1^{er} Décembre 2017 – 19h30

Espace Lienhart - AUBENAS
Présidée par Jacques AURANGE
Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

Rapport moral du Président de la FDC07

Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACCA et responsables de chasses privées

Mon propos sera général pour tout le département.

A vous de vous reconnaître.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire doit nous permettre de prendre le problème du sanglier à bras le corps et ne doit pas déboucher sur des solutions cosmétiques.

À la vue de la situation critique, j'ai décidé avec l'accord du conseil d'administration de provoquer cette assemblée générale extraordinaire pour débattre ensemble et en toute transparence de la situation du sanglier et de ses dégâts.

Des réunions de secteurs suivront. Ce soir, nous aborderons le contexte financier concernant les dégâts du 1^{er} Juillet 2016 au 30 juin 2017 qui s'élève, je vous le confirme à environ 526 000 €. Sur 28 UG, 12 ont dépassé leur seuil financier et seront appelées à cotisation. Je souhaite par cette AGE vous faire prendre conscience qu'il est impératif de baisser les populations de sangliers. Pour information les dégâts depuis le 1^{er} Juillet 2017 sont déjà très très préoccupants.

Au-delà du financier, plus grave encore, nous constatons une dégradation des relations et l'absence de dialogue avec nos partenaires dans plusieurs points du département. Cette situation que chacun a pu constater et vivre m'interpelle vraiment.

Bien sûr, j'entends la lassitude et l'exaspération des chasseurs qui œuvrent sans recueillir autre chose que des engueulades et des critiques.

Néanmoins, le rôle déterminant des chasseurs dans la régulation des populations de sanglier sur le terrain est reconnu. Pour continuer à être reconnu, il faut qu'ils prennent bien conscience de l'ampleur du phénomène et de l'urgence de la situation.

Sinon je crains que ce soit le fondement même de la chasse qui perde de sa légitimité à exister.

Cette soirée est réservée à la chasse ardéchoise, au sanglier, aux dégâts et en aucun cas au déballage, au règlement de compte ou au dossier de chacun.

J'ai demandé à Pierre DARNOUX Vice-Président d'aborder les outils disponibles et à Michel DUWEZ Administrateur grands gibiers de traiter de la question financière.

Je vous demanderai de réserver vos interventions à l'intérêt général et à des propositions concrètes et novatrices si possible.

Depuis plusieurs années, je vous alerte par courrier, sur le chasseur ardéchois et à chaque congrès sur la situation de la chasse et des dégâts de sangliers dans notre département.

Les causes sont multiples et connues de toutes et tous, les difficultés rencontrées sur le terrain peuvent s'exposer en 2 catégories : les externes et les internes.

Les causes externes :

- Des relations dégradées avec le monde agricole,
- Un contexte économique difficile et complexe pour les agriculteurs et en particulier les éleveurs dont les exploitations déjà fragiles sont impactées psychologiquement, moralement et financièrement par les dégâts,
- La fermeture des milieux avec la perte de 1000 ha de surface agricole utile par an...
- Le climat, absence d'hiver, sécheresse, qui a eu des conséquences y compris sur notre action de chasse qui a été catastrophique en début de saison,
- Le manque d'alimentation naturelle avec une fructification forestière glands faines et châtaignes médiocres, ce qui fait sortir le sanglier du bois et le rapproche des maisons,
- La pyrale du buis, qui a bouleversé le paysage et les couverts des sangliers,
- Les contraintes administratives qui ralentissent nos élans. Que penser de l'absence de chasse sur l'ACCA de Meysse et de Vaudevant...
- L'interdiction de circulation sur certaines pistes qui gêne la mise en place d'action efficace,
- Sans oublier les zones non chassées (réserve naturelle, opposition de conscience) ou les refuges urbains dans lesquels les sangliers se regroupent en nombre cette année et où la chasse est impossible.

Les causes internes

- Populations trop importantes tout en sachant que la répartition n'est pas homogène,
- Une augmentation des indemnités,
- Des conflits entre ACCA ou entre équipes du même territoire,
- Trop d'équipes mal équilibrées en nombre de chasseur, donc baisse d'efficacité,
- Une implication disparate des chasseurs à l'intérieur d'une même unité de gestion,
- L'agrainage illégal mal placé proches des cultures,
- Des restrictions totalement infondées aujourd'hui dans des chasses privées comme la punition de chasseur pour le tir de sanglier de moins de 20 Kg.

Etc, etc... Il y a sans doute d'autres causes que je n'ai pas citées.

La situation de l'espèce n'est pas comparable à il y a 10 ans. Il nous faut faire évoluer les mentalités, bannir à la fois les consignes qualitatives de tir mais surtout « cette peur de manquer » et de garder pour « l'année prochaine ».

Bien sur la chasse est avant tout une passion, un loisir et non pas un métier ou un business, néanmoins, nous avons un rôle déterminant et reconnu pour peu que nous agissions rapidement et efficacement.

Il faut bien être conscient que la gestion du sanglier et sa régulation peuvent nous être enlevées. Si nous ne répondons pas présent dans cette mission, si nous échouons, nous aurons fait la preuve de notre incapacité à être des interlocuteurs crédibles et responsables. Il nous faut être à la hauteur de la tâche pour rester maître de la situation, bien entendu, là où on nous laisse intervenir.

Mon propos n'est pas ici de noircir le tableau, en effet la situation n'est pas égale dans le département tant en dégâts qu'en population de sangliers.

Il faut être humble et honnête, et savoir reconnaître notre part de responsabilités sans toujours rechercher ou reporter la faute sur les autres...

Je sais qu'un grand nombre d'ACCA ou chasses privées jouent le jeu et heureusement, et je les en remercie. J'en veux pour preuve que les investissements en protection s'élèvent à 160 000 € environ, et que pour cette seule saison, 22 152 sangliers ont été prélevés.

J'entends la grogne y compris la vôtre.

Bien sûr, comme vous, je lis ces articles à répétitions sur les sangliers en ville et les dégâts qu'ils causent, j'entends à la radio les demandes et les inquiétudes du monde agricole. Il faut arrêter cette surmédiasation, de mettre la pression, de vouloir généraliser et dire que les chasseurs ne contrôlent plus rien. Je regrette mais ce n'est pas vrai partout. Ne généralisons pas. Oui, c'est vrai, certaines zones géographiques du département méritent toute notre attention et notre action.

Ce genre de déclarations ou de communiqués ne font que nous opposer et ne sont pas constructifs.

Attention, le ras le bol peut générer une démotivation. Ce dont on a besoin, c'est de la sérénité dans les paroles, les déclarations, les analyses...

J'ajouterai, pour être politiquement incorrect, que les arrêtés de mesures administratives pris par complaisance, ne doivent pas exister pour ne pas perturber le travail fait par l'ACCA de Juin à la fin Février.

Le détenteur de droit de chasse pourrait trouver cela injuste. On peut le comprendre... Une généralisation de ce genre de mesure aurait certainement un effet inverse à celui recherché.

J'ai également lu dans la presse que le piégeage du sanglier, demandé par la chambre d'agriculture, serait la panacée en matière de régulation. Pour information, après 8 mois d'expérimentation dans le Gard sur 4 unités de gestion, 33 demandes ont été faites, 18 pièges ont été posés et 54 sangliers ont été capturés. Rappelons que les chasseurs du Gard ont affiché un tableau de 35 000 sangliers, cela relativise fortement l'efficacité et la portée de cette mesure ministérielle dérogatoire.

C'est pourquoi j'insiste, seule la chasse est le moyen le plus important et le plus efficace pour réguler les populations de sangliers. 22 152 sangliers tués par les chasseurs, plus 700 par les louvetiers sur mesures administratives. D'ailleurs, je les remercie pour leur investissement et le

travail accompli à nos côtés. J'en profite pour dire que leurs actions devraient se concentrer en milieux urbains et durant les périodes où on ne peut pas intervenir.

Je reviens sur le piégeage, certes, on capture des animaux, mais les dégâts... eux, et bien, ils persistent et continuent sur ces zones... Alors le piégeage, une bonne solution... pas sûr... Et puis piéger en ville en laissant les buissons ne règle pas le problème.

Tout le monde connaît la position de la fédération sur le piégeage en milieu urbain et péri urbain. Je le répète... là où la chasse est difficile à encadrer et à organiser, la réponse est positive... sous réserve que celui-ci soit encadré d'une mesure administrative claire et contrôlée par les louvetiers.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, dans les zones dites «points noirs », nous serons certainement amenés à étudier cette possibilité, par contre je me refuse de rentrer dans le débat sur la stérilisation... La myxomatose ça nous suffit...

Bien entendu, je reste convaincu qu'au-delà du monde de la chasse, nous devons composer naturellement avec les services de l'Etat, les Maires et le monde agricole... la participation collaborative de toute ces composantes est indispensable au règlement global de la situation.

Notre fédération depuis plusieurs années a posé comme principe que le chasseur devait être l'acteur principal dans la gestion du sanglier. Nous avons toujours travaillé pour donner aux détenteurs de droit de chasse le maximum de moyens pour agir. Nous avons obtenu de l'administration plusieurs outils qui nous permettent d'avoir la main sur cette gestion :

- Possibilité de chasse à l'affût, à l'approche, en battue du 1er juin au 28 février, 6 jours sur 7,
- Chasse dans les réserves 3 jours par semaine...

Notre objectif était de laisser à la mesure administrative le caractère exceptionnel pour les milieux urbains et les périodes sans chasse.

Or nous constatons aujourd'hui, en pleine saison de chasse, un déferlement de mesures administrative dans tout le département...

Est-ce une forme d'aveu d'impuissance ou d'échec... ?

Je vous demande de réagir.

La chasse ardéchoise est face à un défi et les chasseurs ardéchois face à leur destin.

Soit, nous voulons conserver la gestion du sanglier et nous devons en assumer toutes les conséquences, soit nous abandonnons cette gestion et nous ne pourrons nous opposer aux mesures que l'Etat entreprendra. Je sais que certains d'entre vous ne partagent pas ou peu cette analyse, cette perception des choses. Vous pouvez nous critiquer, j'accepte la critique, mais je n'accepte pas l'inaction.

Vous aurez à faire un choix ce soir.

Comme prévu, je passe la parole à Pierre DARNOUX Vice-Président sur les outils disponibles.

Intervention de Pierre DARNOUX – Vice-Président de la FDC07

QUELS OUTILS POUR FAIRE FACE A CETTE PROBLEMATIQUE :

Je suis chargé de vous présenter les pistes de travail proposées par le conseil d'administration de la FDC07. Elles s'articulent autour de 4 axes :

L'organisation de la chasse

L'implication des chasseurs

Les relations avec nos partenaires

La gestion des dégâts

Ce ne sera en aucun cas ni une découverte, ni l'invention de l'eau chaude, mais la recherche de solutions pour anticiper, analyser, déranger. La chasse ardéchoise doit se donner les moyens de répondre aux attentes des chasseurs et rester responsable de sa gestion. Ne laissons pas la place, occupons le terrain en proposant et en innovant.

L'organisation de la chasse

Ces propositions concernent la gestion interne des ACCA, Chasse Privées et Adjudicataires ONF.

Au regard des statuts concernant l'organisation des Assemblées Générales ACCA : il y a obligation d'organiser l'Assemblée Générale au cours du 2^{ème} trimestre de l'année en cours.

Identification du problème : Pas de possibilité de délivrer les cartes de chasse dès le 1er Juillet. Pas d'équipes de battue validées....

Nous devons pouvoir chasser dès le mois de Juin (sur les cartes de la saison passée), mais aussi dès Juillet et cela ne peut être possible que si l'Assemblée Générale a statué sur les modalités de distribution des cartes et sur la validation des chefs de battue. A ce jour, très peu de détenteurs respectent ces directives. L'Assemblée Générale est un moment important, elle doit être préparée.

Notre volonté : Etre réactif et faire face au plus vite, dans le respect du SGDC et de l'arrêté Préfectoral, aux dégâts dans les cultures par l'organisation de battues, de tir d'affût.

Les comptes- rendu des A.G, ainsi que les règlements de chasse doivent être finalisés avant le 1er Juillet ; surtout pour les U.G. sensibles et plus précisément dans les communes identifiées à fort risque de dégât. Ces documents types sont à votre disposition dans l'espace adhérent de l'Intranet et vous faciliteront la rédaction. J'en profite pour lancer un appel auprès des chasses privées et des adjudicataires ONF pour les inviter à s'impliquer fortement dans cette démarche. Rien ne vous interdit d'échanger localement entre détenteurs de droit de chasse, bien au contraire. Vous pourrez nous faire remonter des difficultés ou carences mais l'objectif doit être une action coordonnée entre tous les acteurs.

Il est très difficile de mobiliser une équipe conséquente en période estivale. Nous nous devons d'être réactifs dans la gestion des nuisances. **La création d'un cahier de battue ACCA**, permettrait d'intervenir sur l'ensemble du territoire de chasse, dans les secteurs sensibles à fort potentiel dégâts, de répondre à une urgence. Ce cahier de battue « Pompier » permettra d'agir, lors de la

carence de mise en route d'une équipe (début et fin de saison). Donnons au Président d'ACCA la possibilité d'agir ! c'est lui et souvent lui seul l'interlocuteur avec les personnes victimes de dégâts ou nuisances.

Le détenteur de droit de chasse doit mettre tout en œuvre pour faciliter les tirs d'affût dans le respect de la sécurité de tous. Les désignations des chasseurs, les lieux d'intervention, doivent permettre de répondre aux attentes des exploitants agricoles. Les solutions administratives doivent rester exceptionnelles, elles doivent correspondre à des actions en milieux sensibles où les chasseurs ne peuvent intervenir et non pour combler nos carences. Nous sommes présents et nous devons agir.

L'implication des chasseurs

Constat : Il y a plus de 746 cahiers de battue distribués chaque saison en Ardèche. Certaines équipes ne chassent qu'un à deux jours par semaine avec très peu de chasseurs (moins de 10 chasseurs), laissant des territoires non chassés, véritable refuge à sanglier.

Envisager un dimensionnement des équipes en rapport avec la surface chassée ?

La saison de chasse est longue ; pour ne pas instaurer de lassitude et rester efficace jusqu'au 28 Février, doit-on envisager **une bourse aux journées de chasse** dans le but de compléter les équipes ?

Je remercie la majorité des chasseurs qui s'impliquent et chassent en gestionnaires responsables. Le nombre de journées chasseur, les tableaux de prélèvement, sont une manne d'informations permettant d'analyser cette pression de chasse. Bien sûr c'est du déclaratif, mais je suis certain que vos remontées reflètent la réalité du terrain. Comme dans tout constat, il y a des vérités à dire : Tous ne jouent pas le jeu et pourtant ne sont pas pénalisés.

Impliquer financièrement la commune, lorsque leur implication n'est pas à la hauteur des attentes et impacte fortement l'UG ?

Il est anormal qu'un président parte en vacances avec le cahier de battue ou que l'on attende la fermeture du lièvre pour débiter la chasse aux sangliers.

Des zones de refuge se créent aux limites de commune, la pratique de la chasse en battue se heurte à des soucis administratifs d'organisation (obligation de battue administrative).

Faciliter les battues entre communes par une demande de modification des textes en vigueur ?

Les relations avec nos partenaires :

Les conflits internes et externes sont de plus en plus nombreux et entravent gravement la gestion de nos chasses. Nous n'aborderons pas les soucis individuels aujourd'hui, mais je vous propose de nous attarder sur les points qui me paraissent essentiels :

Ces conflits concernent les relations entre exploitant /propriétaire et chasseurs, entre chasseurs et autres usagers de la nature, entre chasseurs et chasseurs, et bien d'autres....

Je vous propose **la création d'une commission locale de gestion des conflits au niveau Unité de gestion**, qui travaillera sur une solution amiable. Cette commission sera composée d'un représentant des Maires, d'un représentant des Agriculteurs, du lieutenant de louvèterie, de

l'adhérent concerné, du délégué de secteur de la FDC07, du plaignant. Elle interviendra sur demande d'un des membres.

Une commission Départementale sera constituée (représentant de l'état, représentant de la chambre d'agriculture, représentant des Maires, représentant des louvetiers, représentants de la FDC, d'un appui technique ONCFS). Elle se réunira 2 fois par an pour statuer sur le climat social constaté et les solutions à mettre en œuvre.

Les conflits avec les autres usagers de la nature seront étudiés. Une application sera mise à disposition des organisateurs pour signaler les lieux et dates des manifestations sportives. Je vous rappelle que dans nos consignes de sécurité, lues avant chaque battue, **il est recommandé d'être courtois avec les randonneurs, vététistes, etc...**

La gestion des dégâts

Vous pourrez **suivre l'évolution du montant des dégâts au niveau de votre commune** prochainement. Dans l'espace adhérent, vous aurez possibilité de suivre l'évolution des dégâts dès leur mise en paiement. Prochainement **une fiche d'alerte situera la commune au sein de l'UG et du Département**. Ce document permettra de mettre en œuvre les actions d'urgence qui s'imposent.

Cette fiche permettra de réagir face à une situation qui deviendrait incontrôlable.

26 communes représentent 70% du montant des dégâts. Les Unités de Gestion sensibles sont identifiées et les dégâts sont récurrents depuis plusieurs années. Beaucoup ont pris conscience de l'urgence à modifier le comportement des chasseurs, une minorité n'a pas identifié cette problématique. Les incitations et préconisations données par la FDC ne sont pas ou peu prises en considération. La pression de chasse n'est pas uniforme dans les UG identifiées, l'agrainage est synonyme de nourrissage dans certaines communes. **Les points « NOIRS » sont isolés selon des critères de surface des dégâts, de surface favorable à l'espèce, de pression de chasse**. La problématique dépasse dans certains cas le niveau de la commune. Les zones de refuge sont sur les communes limitrophes, laissant les dégâts toujours chez les voisins...L'analyse de ces points noirs sera effectuée, elle tiendra compte des effets induits. Une commune récurrente ne doit plus pénaliser l'ensemble de l'UG. Nous devons nous orienter vers une responsabilisation financière communale plus importante lorsque la problématique reste entière.

Implication à hauteur de 50% de la dette « dégâts » de la commune ?

Ces mesures vous seront exposées prochainement lors des réunions dans les unités de gestion.

Suite aux mesures prises par le conseil d'administration de la FDC07 en date du 20 Novembre 2017, **la liste des dégâts sera publiée au niveau de chaque détenteur et dans le « Chasseur Ardéchois »**. Elle précisera les types de récolte impactée, les noms des bénéficiaires, le montant des indemnités versées.

Les détenteurs s'investissent dans la mise à disposition de matériel de protection des cultures. Les efforts ne sont cependant pas uniformes au sein du département. Je vous rappelle que nous devons faciliter la mise à disposition des clôtures auprès des exploitants agricoles dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. La FDC subventionne à hauteur de 70% du montant des factures. Pour ne pas pénaliser la trésorerie des détenteurs, à jour de leurs

cotisations), **le conseil d'administration de la FDC a décidé de que seul 30 % du prix des fournitures seront payés lors de l'achat. Cette mesure s'appliquera à compter du 1er Janvier 2018.**

Je rappelle que le refus, de la part d'un détenteur de droit de chasse, de délivrer du matériel de protection peut être la cause de mesures administratives.

Une convention de mise à disposition, entre détenteur et exploitant, est disponible. La chambre d'agriculture n'est pas favorable à cette contractualisation et incite les exploitants à refuser ce document.

Nous réfléchissons à mettre en place un abattement du montant de l'indemnisation en cas de refus de mise en place des clôtures ou du manque d'entretien de celles-ci, ou de non mise en service ?

Les milieux se ferment, des zones de refuge se créent en péri-urbain....

La position de la FDC a été clairement exposée par le Président AURANGE. **Les mesures administratives restent LA solution pour résoudre cette problématique en milieu péri-urbain ; le piégeage en fait partie,** uniquement par les lieutenants de louvèterie ou par les agents de l'ONCFS.

Certains secteurs de broussaille constituent des zones de refuge proches des voies de communication ou proches des villages. Nous réclamons la participation de l'Etat, des élus, des particuliers pour que **la réglementation existante en matière d'entretien et de débroussaillage de ces lieux soit appliquée,** dans le cadre de la gestion du risque incendie.

La rédaction complémentaire du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique tiendra compte des remarques relatives à ces propositions. Vous aurez à vous prononcer, par vote, sur la confiance que vous accordez à ces pistes de travail.

Je vous remercie de m'avoir écouté et laisse la parole à notre Président.

Jacques AURANGE :

Merci Pierre. Je rappelle effectivement qu'il est nécessaire d'explorer rapidement les pistes suivantes comme :

- Libérer le carcan administratif pour la mise en place des battues communes entre détenteurs de droit de chasse
- Aménagement et gestion de la végétation sur les territoires critiques comme par exemple la nécessaire destruction d'un roncier, d'un buisson dans lequel les sangliers se réfugient régulièrement. Projet ambitieux qui nécessite l'aide des communes et de l'Etat.
Arrêté en vigueur à faire appliquer.
- Possibilité de chasse à l'affût en avril mai aux exploitants agricoles qui en font la demande. Pour certaines ACCA qui le souhaiteraient avec des chasseurs référents.

Il faut s'approprier à fonds tous les outils prévus par l'arrêté préfectoral. Nous ferons des recommandations pour la période du 1er juin au 15 août sur les communes jugées sensibles.

Pour étoffer le nombre de participants si vous le jugez nécessaire, vous pouvez ouvrir les portes de vos territoires.

Demain nous régulerons plus que nous chasserons.

Eviter la chasse dans les grands bois du 15 Août à l'ouverture générale pour ne pas débusquer les animaux du bois et les envoyer dans les cultures.

Les battues estivales, ajoutées aux chasses individuelles à l'affût constituent un outil non négligeable.

Plus que d'outils, c'est de volonté dont nous avons besoin.

Et les acteurs, c'est nous tous sur le terrain !

Néanmoins, nous avons besoin de l'aide de tous et l'action des louvetiers dans des zones et en périodes non chassables est indispensable.

Comme prévu, je passe la parole à Michel DUWEZ, Administrateur mode de chasse grand gibier.

Intervention de Michel DUWEZ, Administrateur FDC07 mode de chasse Grand Gibier

En tant qu'Administrateur mode de chasse Grand Gibier, il me revient la délicate et difficile tâche de vous annoncer un état hors du commun concernant la situation du sanglier sur notre département.

La saison 2016/2017 a battu tous les records concernant les dégâts de sangliers et **encore** une année presque exceptionnelle sur les prélèvements des animaux, ce qui indique encore une population importante, bien présente sur certains secteurs, voire même inappropriée dans d'autres endroits par rapport à la capacité d'accueil. Nous ne sommes pas les seuls à avoir la problématique « sanglier », l'Ardèche se trouve dans le top 5 puisque nous sommes en 4^e position à l'échelon National.

Le constat se fera en 4 parties :

- 1- Une rétrospective de la situation du sanglier en Ardèche sur 10 ans.
- 2- Elle sera suivie du bilan de la saison 2016/2017.
- 3- Les conséquences pour vous, les Détenteurs qui font partie des UG qui ont dépassé leur seuil financier.
- 4- Et je vous présenterai la proposition que le Conseil d'Administration de votre Fédération a retenu et qui me semble la mieux adaptée pour ceux qui seront touchés par cette « **contribution détenteurs dégâts de sangliers.** »

Historique :

*Carte représentant l'historique sur 10 ans des prélèvements et les dégâts (**voir power point**)*

Sans trop rentrer dans les détails année par année, on peut constater des saisons stables tant que sur les prélèvements que sur le montant financier des dégâts.

Des années où les dégâts ont explosé malgré des prélèvements identiques ; donc une population stable :

2010/2011 = 300 000 € pour 14 000 sangliers de prélevés alors qu'au cours de la saison 2009/2010 pour un prélèvement identique les dégâts n'étaient que de 195 000 €

2008/2009 - 2011/2012 - 2013/2014, 19.000 sangliers pour 310 000 €

On a frôlé le dépassement du seuil pendant trois ans.

et bien sûr des années où les prélèvements ont explosé, engendrant une hausse des dégâts qui devient en résumé une année exceptionnelle.

2012/2013= 408.000€ de dégâts pour 19 000 sangliers pourtant identiques à 2008 – 2011 et 2013

2016/2017 = 22 152 sangliers pour 526 428 €. Alors que 2015/2016 nous avons prélevé 25 753 sangliers pour un montant de dégâts de 320 000€.

Et le comble, la saison en cours « 2017/2018 », les chiffres ne s'annoncent pas bon du tout sur le plan financier et nous n'en sommes qu'au 5° mois de l'année cynégétique.

Pourtant la sonnette d'alarme avait été tirée depuis 2009.

Bilan actuel :

Nous en arrivons au cœur du problème qui est un des motifs pour lequel vous êtes ici présents, **c'est le bilan actuel.**

22 152 sangliers ont été prélevés pour la saison 2016/2017, légèrement inférieur à celui de la saison 2015/2016 qui je le rappelle était de 25 753.

Ce n'est pas pour cela que les dégâts avaient explosé en 2015/2016. Il ne faut pas se focaliser sur le nombre de sangliers prélevés pour en déduire une hausse des dégâts mais parfois ces données sont en corrélations. Nous pouvons avoir beaucoup d'animaux sans pour cela avoir des dégâts et avoir peu d'animaux sur certains secteurs avec beaucoup de dégâts.

Nous reconnaissons que cette hausse de prélèvement est due principalement à la pression de chasse qui a été exercée par certains détenteurs de droit de chasse pendant ces deux dernières saisons et je les remercie d'avoir respecté les directives de la Fédération. Ce qui est dommage et qui vous pénalisent, ce sont tous les détenteurs de droit de chasse qui ne jouent pas le jeu, certains arrêtent encore de chasser fin décembre et une grosse partie mi-janvier. S'il n'y a plus de sangliers chez vous donc de dégâts, allez prêter main forte à ceux qui sont en manque de chasseurs.

Je voudrai citer une UG, celle de BOURG ST ANDEOL, 20% du tableau de chasse a été fait en fin de saison soit du 15 janvier au 28 février.

Si l'on veut rétablir la situation et faire baisser la population de sangliers sur notre département, il faut suivre cet exemple et ce ne serait pas 3 000 sangliers qui seraient prélevés pendant cette période sur le département mais au moins 5 000.

Cela fait plusieurs années que l'on vous demande de chasser mieux et sans restriction, je suis conscient que la chasse est une passion et non un métier; mais ne vaut-il pas le coup de faire un effort pendant deux ou trois ans pour rétablir une situation acceptable pour tous.

Le montant des dégâts arrêté au 30/06/2017 pour la saison 2016/2017 s'élève à **526 248 €**.

Le seuil départemental de solidarité étant fixé à **320 000 €**, le dépassement est donc de **206 248 €**.

Certes, les surfaces de dégâts ont augmenté mais également les barèmes des différentes cultures, telle que la vigne.

Je précise que 28 communes représentent 70 % des dégâts sur le département dont 14 qui en représentent 50 %. *Plus que le niveau du seuil départemental pour ces 28 communes.*

(Affichage cartes 14 communes et 28 avec les noms et montant) - **(voir power point)**

Les Conséquences :

*Carte des UG dépassant le seuil **(voir power point)***

12 U.G sont concernées par le dépassement de leur seuil et donc appelées à contribution.

206 248 € où les trouvons-nous?

Si on applique le SDGC N°1 qui est toujours en vigueur, on les trouve chez les Détenteurs des UG qui ont dépassé leur seuil.

Je rappelle que la dette globale aurait pu être plus importante si les autres UG n'avaient pas joué le rôle de solidarité.

Les Proposition du Conseil d'Administration de la FDC07 :

« COMMENT FAIRE »

Le SDGC prévoit qu'en cas de dépassement du seuil de solidarité, il met en place une cotisation de responsabilité pour répartir la dette.

Conscient que le paiement de la dette globale de 206 248 € mettrait en danger la santé financière des adhérents concernés, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge **50 %** de la dette, répartie de la manière suivante :

La FDC07 prendra en charge un dossier exceptionnel qui a lui seul se monte à **37 844 €** sur une ACCA et retirera ce montant de la dette globale afin de ne pas pénaliser les autres DDC de cette UG ; elle prendra également **dans** la réserve la somme de **65 280 €**, soit au total **103 124 €**.

Restant à charge pour les DDC des UG ayant dépassé leur seuil, la somme identique, soit **103 124 €**.

Cette proposition vous sera soumise au vote afin d'avoir votre approbation.

La récurrence des trois années qui était prévue dans le SDGC N° 2 n'a pas pu être appliquée vu que M. le Préfet n'a pas approuvé notre schéma sous la pression des autres partenaires. Ce mode de calcul pour ne pas pénaliser les UG qui ont un dépassement lors d'une année exceptionnelle sera maintenue dans votre SDGC N°2, qui je l'espère sera approuvé pour la saison prochaine par le nouveau Préfet de l'Ardèche.

Merci de votre écoute.....

Jacques AURANGE :

Merci Michel. Effectivement il est bon de rappeler que les chasseurs sont les seuls à payer les dégâts, y compris à proximité de réserves naturelles. A ce sujet, nous pourrions nous interroger sur la responsabilité de l'Etat et sa participation financière.

Cependant, ce soir, nous ne sommes pas là pour juger qui que ce soit mais trouver, ensemble, des solutions pour juguler cette hémorragie financière.

Michel vient d'évoquer la situation de 26 communes représentant 70 % des 526 000 € et Pierre abordait la réflexion d'une participation financière à l'échelle communale.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous ne pouvons rien écarter, même s'il faut agir avec prudence, en effet le lieu des dégâts n'est pas, mathématiquement, celui des tableaux de chasse. Mais la question a le mérite d'être posée. Nous ne sommes pas là pour montrer du doigt, nous sommes là pour comprendre, c'est pourquoi les territoires et leurs voisins doivent sans tarder engager une réflexion et des actions communes. Elles ne peuvent rester sans réagir en laissant payer la solidarité des chasseurs ardéchois.

Attention tout de même au jugement rapide car cette situation est celle de 2016-2017.

Néanmoins, la saison 2017-2018 que nous avons entamé le 1er juillet dernier s'annonce tout aussi exceptionnelle, la carte sera sans doute différente et personne ne peut prétendre être à l'abri.

On peut parler jusqu'à demain matin...

Avant tout, il nous faut relever le défi qui nous attend.

Si une poignée de chasseurs s'y oppose, il faut que la majorité nous accorde le pouvoir de les convaincre d'agir et de respecter l'intérêt général de la chasse.

Si nous laissons les choses en l'état, personne ne sera gagnant et surtout pas la chasse.

Nous avons quand même, ensemble, relevé de beaux défis et pas les plus simples :

- Le grand public n'est plus opposé à la chasse comme par le passé,
- Nos contradicteurs se sont affaiblis, leurs mensonges ne sont plus financés,
- Nous avons gagné en crédibilité auprès de nombreuses institutions et sociétés,
- Nous avons fait la démonstration que les chasseurs sont de vrais écologistes, de vrais naturalistes, des hommes et des femmes qui aiment avec simplicité leurs territoires et leurs chasses...

Tout cela existe et fonctionne...

Il nous faut maintenant, aujourd'hui même, faire la démonstration que nous sommes de vrais gestionnaires de terrain...

C'est le dernier mètre à parcourir....

Un proverbe chinois dit : « A un mètre de l'arrivée, la moitié du chemin reste à parcourir », nous sommes donc conscients que la tâche ne sera pas simple mais nous devons y arriver ensemble.

Le « c'est pas moi c'est l'autre » n'a pas sa place ici et n'aidera pas la chasse.

Il nous faut ce soir construire notre débat, il nous faut construire notre orientation stratégique de gestion et d'application, il faut que notre cohésion sorte renforcée et dépasse des clivages stériles et souvent infantiles, il faut que nos choix de ce soir soient pragmatiques, cohérents et bénéfiques pour la chasse et les chasseurs.

J'ouvre le débat, je veux des interventions de proposition, calmes, argumentés, dans le respect de chacun... Je sais pouvoir compter sur vous.

Les intervenants, merci de vous présenter...

Je demanderai à la salle, quel que soit le contenu des propositions de ne pas perturber le chasseur qui parle... La situation est trop sérieuse, c'est l'avenir de notre chasse qui se joue...

Vous avez la parole

Intervention de la salle

En cours de rédaction

Jacques AURANGE :

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons au terme de nos échanges et de la qualité de vos interventions.

Je retiens plusieurs idées dans ces débats qui seront étudiées rapidement par la commission grand gibier, et après validation du CA, nous reviendrons vers vous en réunions de secteurs.

La première des actions à mener, c'est l'action de chasse.

Seule la chasse est performante...

Vous seul et vos chasseurs avaient la solution...

C'est l'ensemble des chasseurs ardéchois qui est concerné, il ne s'agit pas de distinguer celui du Nord, du Sud, des plateaux.

Vous tous, vous ne devez pas attendre 3 mois ou la saison prochaine, pour agir, c'est maintenant que l'avenir de la chasse se joue...

Dès demain votre engagement et la mobilisation de vos chasseurs seront scrutés.

Quelle chasse voulez-vous pour demain... celle de la Fédé ou celle qui nous sera imposée...

Sans une action efficace et réelle, la chasse que vous aimez sera morte... je doute que vous aimiez celle qui nous sera imposée...

Je vous invite dès votre retour dans vos communes à faire un point avec vos équipes et échanger avec vos chasseurs... sans oublier nos agriculteurs...

C'est la mobilisation générale...

Le vote va être ouvert. Ne bougez pas, les urnes vont passer dans les travées et durant celui-ci, vous pourrez assister à un film réalisé dans le département du Gard et qui résume notre situation.

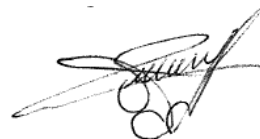
L'Assemblée Générale Extraordinaire de ce 1^{er} décembre 2017 est close.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JAURANGE', written in a cursive style.

Jacques AURANGE

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MDUWEZ', written in a cursive style.

Michel DUWEZ